



Ethique ou morale : pourquoi les distinguer ?

Faut-il invoquer l'éthique ou la morale ? Si l'hésitation n'est pas nouvelle, la distinction revient en force chaque fois qu'il est question d'élargir le champ d'action de la science. Comme pour justifier certaines pratiques transgressives. François-Xavier Putallaz¹, professeur de Philosophie à l'université de Fribourg en Suisse, membre de la Commission nationale d'éthique suisse, fait le point pour *Généthique* sur un procédé arbitraire.

Éthique et morale, deux faces d'une même idéologie, qui me semble erronée

Généthique : Certaines prises de position s'appuient sur une distinction entre l'éthique et la morale, pourquoi la morale est-elle jugée différente de l'éthique ?

François-Xavier Putallaz : Aujourd'hui, la morale a mauvaise presse, alors que l'éthique est à la mode. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas une bonne nouvelle. En effet, c'est exactement la même discipline, seulement, le terme « morale » a une étymologie latine, alors que l'étymologie du mot « éthique » est grecque. Imaginez n'importe quel philosophe, tel Aristote et sa remarquable « *Ethique à Nicomaque* », à qui on proposerait la distinction arbitraire entre « morale » et « éthique » ; il en serait pour le moins étonné, et trouverait matière à rire de cette bizarrerie irrationnelle.

Je croirais volontiers que la raison de telles distinctions relève d'un manque de cohérence : d'un côté, chacun se rend compte de l'urgence à trouver des normes indispensables pour réguler les techniques biomédicales : car la technique n'est pas autorégulatrice. D'un autre côté, on rechigne à accepter de telles normes, car leur exigence propre remettrait trop radicalement en question notre mode de vie. **En clair, on aspire à une régulation pas trop régulatrice, à des normes pas trop normatives, à des exigences pas trop exigeantes.** On trouve alors ce subterfuge, en rejetant les normes du côté de la morale, en privatisant cette dernière, et en émasculant l'éthique pour en faire une sorte de bien-pensance, un consensus autour du « plus petit dénominateur commun ».

Le résultat, c'est que « l'éthique » a tendance à cautionner les mœurs et les techniques : elle est à la mode, à la solde des intérêts les plus puissants. Tandis que la « morale » se privatise, n'ayant aucun impact social. Ce sont deux faces d'une même idéologie, qui me semble erronée.

G : Comment la morale peut-elle être jugée différente de l'éthique ?

FXP : Pour justifier cette distinction, deux courants philosophiques sont invoqués, d'une part le kantisme, d'autre part l'utilitarisme.

La célèbre distinction des quatre principes de Beauchamp et Childress : autonomie, bienfaisance, non-malfaisance, justice, est typée de l'utilitarisme. Ce courant, d'origine anglo-saxonne, prétend qu'il suffit de mettre dans la balance les avantages et les désavantages, les bénéfiques et les risques, et de considérer de quel côté penchent les plateaux pour prendre une décision éthique avec, pour objectif, de maximiser le bien-être du maximum d'êtres sensibles concernés. Le maître-mot typique de ce courant est : « intérêt ». L'éthique se réduit, à la lumière des quatre principes, à viser l'intérêt de l'individu ou du groupe concerné. Or, seul un être doté d'un système nerveux central est susceptible d'éprouver un intérêt et d'entrer dans le « jeu de la balance ». En suivant cette logique, comme tel, un embryon n'a pas d'intérêt. On ira jusqu'à dire qu'il serait contre son intérêt futur de le laisser survivre s'il est, par exemple, porteur de certains handicaps. Cette « éthique » est très sectorielle et partielle, donc partielle. Partout présente, cette approche fait fureur : à mon sens elle est néanmoins dépassée, car elle repose sur des fondements très fragiles.

Le kantisme est, quant à lui, en opposition frontale à l'utilitarisme. Il présente une « morale du devoir », indépendante de tout intérêt. Il s'agit de « vouloir faire ce qu'on doit ». Dans ce sens, la morale « parle », elle est « intangible », « inconditionnelle », puisqu'elle se plie à l'impératif catégorique : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ». Il s'agit là d'une pure « morale de l'intention » droite, guidée par la pure raison. Cette « morale » est très sectorielle et partielle.

Ainsi, l'utilitarisme ne tient compte que des conséquences (forcément aussi sociales), et le kantisme ne tient compte que de l'intention (forcément individuelle). De la sorte, on réussit à scinder éthique et morale. L'éthique devient donc utilitariste, et la morale inconditionnelle se privatise.

G : Quelles seraient les conditions d'une éthique, d'une morale intégrale ?

FXP : Depuis les Grecs, on a compris que l'éthique (la morale) doit tenir compte de quatre facteurs, et non d'un seul comme les morales sectorielles

que je viens d'épingler : l'intention droite, les circonstances aggravantes ou atténuantes toujours variées, les conséquences, et la bonté (ou la malice) intrinsèque aux actes humains.

Elle suggère deux constats : tout d'abord, cette morale intégrale est à la fois individuelle et sociale. Ensuite, utilitarisme et kantisme ne tiennent compte que de l'un ou de l'autre seulement des facteurs éthiques.

G : La différenciation entre éthique et morale ne risque-t-elle pas de relativiser la notion d'éthique ?

FXP : Pour répondre à cette question, il convient de distinguer trois fonctions différentes de la raison humaine :

A- UNE FONCTION THÉORIQUE : la raison, fondée sur l'observation, a pour but de dire comment se passent les phénomènes, et comment sont les choses. C'est l'objet de la science fondamentale, de la philosophie théorique. Le but est de dire ce qui est en vérité. Par exemple : « *la terre tourne sur elle-même* ». La question de l'embryon humain relève de cette fonction, et n'est donc pas une question éthique ou morale. La découverte est alors rationnelle.

B- UNE FONCTION PRATIQUE ÉTHIQUE : la raison oriente l'action morale (individuelle ou collective) dans le sens le plus humain qui soit. Ici, le savoir n'est pas rationnel, mais raisonnable. C'est dans ce sens qu'il tient compte de la nature intrinsèque d'un acte, mais aussi des intentions, des circonstances et des conséquences. Dans chaque cas, on discerne au mieux ce qu'il convient de faire individuellement et collectivement. La confrontation des avis, des expériences, des compétences de chacun permet de trouver progressivement les solutions les meilleures. Comment, par exemple, financer et utiliser le DPNI (*Diagnostic prénatal non invasif*) ? Ou encore, que faire, dans le cadre d'une éthique individuelle, si un couple sait qu'il est potentiellement transmetteur d'une maladie héréditaire grave ?

C- UNE FONCTION PRATIQUE TECHNIQUE : la raison oriente l'activité technique, selon les « *règles de l'art* ». Le but n'est pas de rendre l'homme meilleur, mais de réaliser un produit de qualité. Par exemple, quelles sont les conditions de bonnes pratiques médicales ?

On voit que la technique (C) doit être régulée par l'éthique (B) laquelle est elle-même guidée par la science et la sagesse théorique (A). L'éthique (B) n'a pas à réguler la science, mais seulement la technique.

Ainsi, sans aucun relativisme, la morale (ou l'éthique) (B) implique toujours une juste part de relatif : il faut chaque fois tenir compte des circonstances, des personnes en présence, de la culture, des conditions économiques, des conséquences prévisibles, etc.

Si une certaine morale a tendance à rigidifier l'éthique et en faire une sorte de science (A), à l'inverse, l'éthique qu'on prétend différencier de la morale tombe dans un relativisme qui exténue toute norme morale. On perd sur les deux plans.

La position d'éthique intégrale tient compte des exigences d'une morale naturelle : « *Tu ne tueras pas* », qui inclut toi-même. Mais aussi des circonstances variées et des intentions subjectives : elle est rigoureuse, souple, très exigeante, mais ne juge jamais les personnes.

G : Peut-on délibérément assurer l'existence d'une morale et la relativiser dans les actes ?

FXP : C'est malheureusement la conséquence de cette posture pour le moins ambiguë : on perd et la morale et l'éthique.

G : Quelle est la conséquence de cette conception de l'éthique et de la morale sur la détermination en conscience de l'acte bon ? Ne risquent-elles pas de relativiser la notion de bien ?

FXP : Puisqu'il n'y a pas de différence entre éthique et morale, « *l'éthique* », entendue comme relativisation du bien et du mal, a des conséquences progressives sur l'éducation morale des consciences, lesquelles risquent de se satisfaire peu à peu de moindres exigences. Alors que le but est à la fois de tenir des axes clairs et exigeants, et de prendre en compte les situations parfois dramatiques, les exceptions inévitables d'une situation et la faiblesse de tout être humain, vous ou moi.

G : Si l'éthique « ne dit pas le bien », que dit-elle ?

FXP : Comme je l'ai indiqué plus haut, elle finit par simplement traduire l'intérêt des plus puissants.

G : Est-ce qu'il est effectivement possible de différencier une morale personnelle d'une éthique sociale ?

FXP : C'est à la science (point [A] ci-dessus) de l'homme, c'est-à-dire à l'anthropologie philosophique, de déterminer ce qu'est l'être humain. Or la personne humaine est à la fois, et par nature, individuelle et sociale. La relation à autrui dans les communautés : familles, sociétés locales, pays, humanité entière, fait partie intégrale de la personne.

Il ne faut donc surtout pas opposer morale (individuelle) et éthique (collective), mais distinguer entre morale individuelle et morale sociale ou éthique individuelle et éthique sociale. Ce sont là deux parties de l'éthique, qui se complètent, se distinguent, mais qui ne s'opposent pas. ■

***Prof. François-Xavier Putallaz,**
Université de Fribourg (Suisse),
Membre de la Commission nationale d'éthique (Suisse),
Membre du Comité international de bioéthique de l'UNESCO,
Président de la Commission de bioéthique de la Conférence des évêques suisses.

L'éthique qu'on prétend différencier de la morale tombe dans un relativisme qui exténue toute norme morale

Octobre 2017 : Lancement de la Master-Class Jérôme Lejeune *Science et éthique, des fondements à la pratique.*

Début de la vie, thérapies cellulaires, génétique et germinale, critères de la mort, accompagnement en fin de vie, biotechnologies, transhumanisme..., les questions éthiques sont devenues complexes et peuvent mettre les soignants en situation difficile. Aussi, le 3 octobre prochain, le Centre bioéthique Jérôme Lejeune ouvrira les portes de la première Master-class : *Science et éthique, des fondements à la pratique*, à destination des jeunes médecins, étudiants en médecine, chercheurs, biologistes, philosophes, juristes...

Sensible à leurs préoccupations, la Master-class s'interrogera sur la portée des développements scientifiques qui bouleversent les champs professionnels. Elle veut donner les moyens d'acquiescer les fondamentaux anthropologiques et scientifiques nécessaires pour pratiquer, dans le cadre de leurs structures professionnelles, une médecine responsable, fidèle au serment d'Hippocrate. Elle alterne enseignement fondamental, scientifique, et réflexion sur l'actualité.

Délivrés par des professeurs universitaires, médecins, chercheurs, philosophes,

juristes, membres de comités d'éthique internationaux, ces cours d'expertise s'adressent à un nombre restreint d'étudiants (BAC + 3, étudiant en médecine dès la première année) pour un enseignement personnalisé et de haut niveau. Les cours peuvent être suivis par Internet dans toute la France. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'obtenir un certificat d'anthropologie. Le cursus comprend 52 heures de cours, d'octobre 2017 à avril 2018, les mardis soir, de 20h à 22h, et 2 samedis.

Où ? Fondation Jérôme Lejeune, 37 rue des Volontaires, Paris 15^{ème} ou par internet.

Quand ? 3 mardis soir/mois (20h-22h) et 2 samedis /semestre (9h-17h), d'octobre 2017 à avril 2018

Pour s'inscrire ou pour toute question :
centrebioethique@fondationlejeune.org

Tarif : 75 €